

ANNEXE B : DEMANDE DE PARTICIPATION ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À l'attention de  
**MAIRIE DE PONTECHIANALE**  
**Frazione Maddalena, 1**  
**12020 PONTECHIANALE (CN)**

**OBJET** : Avis public concernant l'octroi d'une concession d'espaces sur le domaine public pour l'installation de véhicules de restauration ambulante et d'étals destinés à l'activité temporaire de vente de nourriture et de boissons dans le centre historique de Pontechianale, chef-lieu de Frazione Maddalena, à l'occasion de l'événement transfrontalier « Festa delle Alpi-Fête des Alpes 2026 », organisé en collaboration avec la Région du Piémont (DGR 1-1931/2025/XII) dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA 2021-2027.

Dans le cas d'une personne physique :

Je soussigné(e) ..... né(e) le  
..... à .....(.....) résidant à  
..... PROV (.....) rue/place  
.....n.....tél..... N°

D'IDENTIFICATION FISCALE/N° TVA.....

E-MAIL CERTIFIÉ :.....E-MAIL  
:.....

Dans le cas d'une personne morale

Je soussigné(e) ..... né(e) le  
..... à .....(.....) résidant à  
..... PROV(.....) rue/place  
.....n.....tél..... N°

D'IDENTIFICATION FISCALE/N° TVA.....

Adresse PEC :.....E-mail  
:.....en **qualité de représentant légal/mandataire de**  
**l'entreprise**.....

dont le siège se trouve dans la commune de ....., province de  
..... État....., Rue/Place....., titulaire du  
numéro d'identification fiscale ..... et du numéro de TVA  
.....

N° REA Situation INAIL.....

Situation INPS.....

Code d'activité (pour l'activité principale) .....

1 Si l'offre est faite au nom et pour le compte d'une autre personne, une copie certifiée conforme de la procuration reçue doit y être jointe

2 Si l'offre est faite au nom et pour le compte d'une entreprise, une copie certifiée conforme de la procuration reçue doit être jointe

## Présente

### DEMANDE DE PARTICIPATION

**à l'événement transfrontalier « Festa delle Alpi-Fête des Alpes 2026 », prévu les 25 et 26 juillet 2026**, concernant l'octroi d'une autorisation d'occupation de l'espace public dans le centre historique de Pontechianale pour l'installation de véhicules de restauration de rue et de stands, en vue d'une activité temporaire de restauration et de vente de boissons.

À cette fin, conformément aux articles 46 et suivants du décret présidentiel du 28 décembre 2000 n° 445 et ses modifications ultérieures, conscient des sanctions pénales prévues à l'article 76 dudit décret présidentiel et ses modifications ultérieures, pour les cas de faux en écriture et de fausses déclarations qui y sont mentionnés,

### DÉCLARE :

**a) pour les entreprises** : être inscrit à la Chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture compétente :

- numéro d'inscription.....

- date d'inscription.....

- durée.....

- siège social.....

- forme juridique.....

- coordonnées personnelles et fonctions sociales des propriétaires, associés, directeurs techniques, administrateurs et autres

les personnes dotées de pouvoirs de représentation (c'est-à-dire les données relatives à l'inscription au registre correspondant)

(registre professionnel ou commercial de l'État membre de l'UE de résidence) :

-

-

-

**b) Pour les coopératives :** être inscrites auprès de la Chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture

compétente :

- numéro d'inscription.....

- date d'inscription.....

- durée.....

- siège social.....

- forme juridique.....

- coordonnées personnelles et fonctions sociales des propriétaires, associés, directeurs techniques, administrateurs et autres

les personnes dotées de pouvoirs de représentation (c'est-à-dire les données relatives à l'inscription au registre correspondant)

(registre professionnel ou commercial de l'État membre de l'UE de résidence) :

#### **DÉCLARE en outre**

répondre aux exigences morales et professionnelles prévues à l'article 71 du décret législatif n° 59/2010 et ses modifications ultérieures et

plus précisément :

a) ne pas avoir été déclaré délinquant habituel, professionnel ou par tendance, sauf s'il a obtenu sa réhabilitation ;

b) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, par un jugement définitif, pour un délit intentionnel passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins trois ans, à condition qu'une peine supérieure au minimum légal ait effectivement été prononcée ;

c) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement pour l'un des délits visés au livre II, titre VIII, chapitre II du code pénal, ou pour recel, blanchiment d'argent, insolvabilité frauduleuse, faillite frauduleuse, usure, vol à main armée, délits contre la personne commis avec violence, extorsion ;

d) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour des infractions à l'hygiène et à la santé publique, y compris les délits visés au livre II, titre VI, chapitre II du code pénal ;

e) ne pas avoir fait l'objet, par un jugement définitif, de deux condamnations ou plus, au cours des cinq années précédant le début de l'exercice de l'activité, pour des délits de fraude dans la préparation et le commerce des denrées alimentaires prévus par des lois spéciales ;

f) ne pas avoir fait l'objet d'une des mesures de prévention prévues par la loi du 27 décembre 1956, n° 1423 et ne pas avoir fait l'objet de l'application d'une des mesures prévues par la loi du 31 mai n° 575, ou des mesures de sécurité ;

g) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour des infractions contre la moralité politique et les bonnes mœurs, pour des délits commis en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants ou de substances psychotropes, pour des jeux de hasard, des paris clandestins ou des infractions à la réglementation sur les jeux ;

h) ne pas faire l'objet des mesures préventives prévues au livre I, titre I, chapitre II du décret législatif du 06/09/2011 n° 159 (« Code des lois antimafia et des mesures de prévention, ainsi que nouvelles dispositions en matière de documentation antimafia ») ;

i) être inscrit au R.E.C., section « distribution au public de denrées alimentaires et de boissons », sous le numéro ..... du .....

*ou*, à défaut d'une telle inscription :

avoir suivi avec succès une formation professionnelle dans le domaine du commerce, de la préparation ou de la distribution des denrées alimentaires, mise en place ou reconnue par les régions

*ou bien*

avoir, pendant au moins deux ans, même de manière non continue, au cours des cinq années précédentes, exercé à leur compte une activité commerciale dans le secteur alimentaire ou dans le secteur de la restauration, ou avoir travaillé, au sein de ces entreprises, en tant que salarié qualifié, chargé de la vente, de l'administration ou de la préparation des aliments, ou en qualité d'associé actif ou à d'autres postes équivalents, ou, s'il s'agit du conjoint, d'un parent ou d'un allié jusqu'au troisième degré de l'entrepreneur, en qualité d'aide familiale, ce qui doit être attesté par l'inscription à l'Institut national de prévoyance ;

*ou*

être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'un diplôme universitaire, y compris de premier cycle, ou d'un autre diplôme de formation professionnelle d'au moins trois ans, à condition que le programme d'études comprenne des matières liées au commerce, à la préparation et au service des aliments ;

j) avoir pris connaissance des conditions et de toutes les clauses figurant dans l'avis d'appel d'offres et être pleinement informé des règles régissant la concession, en acceptant, en cas d'attribution de la concession, l'ensemble des clauses, règles, conditions, limitations, restrictions et déchéances prévues dans l'avis d'appel d'offres et dans la convention correspondante ;

k) avoir pris dûment connaissance de toutes les conditions, du lieu et de toutes les circonstances susceptibles d'avoir influencé la soumission de l'offre ;

l) accepter toutes les conditions de l'appel d'offres et de la convention, sans réserve ni exception ;

m) n'avoir déposé qu'une seule demande d'attribution pour le bien faisant l'objet du présent appel d'offres, étant entendu que le dépôt de plusieurs demandes entraîne l'exclusion automatique de la procédure.

### DÉCLARE ÉGALEMENT

Que les services seront gérés en régie propre

*Ou bien* .....

Que ces services seront gérés par des opérateurs économiques dont les noms seront communiqués avant

le début de l'événement ;

*Ou bien* .....

Que la personne morale représentée (en cas de gestion indirecte) s'engage à employer des personnes remplissant les conditions morales et professionnelles prévues à l'article 71 du décret législatif du 26 mars 2010, n° 59 et ses modifications ultérieures, ainsi que de la loi régionale .....

### SPÉCIFIQUE

DESCRIPTION DU SERVICE PROPOSÉ : conformément aux caractéristiques requises par l'appel d'offres à l'article 5, à savoir : une offre de qualité adaptée permettant à l'utilisateur de découvrir des produits, des plats, des desserts et des boissons typiques du territoire local, des zones montagneuses du Piémont et des régions alpines françaises, tout en encourageant la valorisation des circuits courts et des produits locaux :

---

---

---

---

---

---

---

---

VEUILLEZ FOURNIR DES INFORMATIONS SUR L'ESPACE DEMANDÉ : Longueur du food truck (en précisant s'il est équipé de bancs/chaises à l'avant), chapiteau,...

[en effet, l'avis précise qu'« il est nécessaire d'indiquer les dimensions de chaque structure mobile – food truck/gazebo/étal – afin de pouvoir déterminer l'encombrement et le nombre d'exposants possibles. »]

---

### DÉCLARE

autoriser la commune de Pontechianale à effectuer toutes ses communications par voie électronique à l'adresse de courrier électronique certifié suivante :  
.....

Une photocopie d'une pièce d'identité est jointe à la présente déclaration, conformément à l'article 38 du décret présidentiel n° 445/2000, du ou des signataires (si la déclaration susmentionnée n'est pas authentifiée).

*SIGNATURE(S) LISIBLE(S)* de l'opérateur ou du ou des représentants légaux  
.....